

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA LOI MILITAIRE

Le rapport de M. Gouzy, membre de la Commission de l'armée dont M. Guyot Dessaigne préside les débats, a été distribué ces jours-ci aux membres de la Chambre. Ce rapport invite nos députés à voter sans retard la loi fixant la durée du service militaire à deux ans.

Dans son rapport M. Gouzy constate tout d'abord que les adversaires de la loi se font de plus en plus rares qui voudraient faire croire à l'affaiblissement de cette armée de défense mais non d'attaque.

Et d'ailleurs quels sont ces adversaires ; laissons la parole au rapporteur qui dénonce en ces termes leurs dernières manœuvres :

« Les adversaires de la loi ont essayé à plusieurs reprises, pendant la discussion au Sénat, d'y substituer ce qu'ils ont appelé « le service d'un an ». La Chambre connaît depuis longtemps cette théorie du prétendu service d'un an. La première fois qu'elle y fit son apparition, ce fut dans l'ancienne commission de l'armée, pendant la précédente législature, et c'est à elle que le pays doit d'attendre encore cette loi de deux ans que nous allons enfin voter.

Une armée de métier que quatre à cinq cent mille hommes, recrutés comme on pourra, et payés si on trouve l'argent nécessaire, ce n'est pas sur lequel comptent seulement les partisans du système, car seul il aura cet « esprit militaire » sans lequel pour eux, il n'y a pas d'armée : autour de ce noyau une cohue de jeunes gens venus pour un an, qui ne tarderait pas à se réduire à dix mois, non pas se mêler à l'armée de métier qu'ils mépriseraient et qui les mépriseraient, mais plutôt se juxtaposer à elle, telle est la conception qu'on nous offre pour remplacer l'armée nationale.

Instrument admirable en temps de paix pour aider à faire un 2 Décembre — en temps de guerre pour préparer un Sedan. »

Comment la loi de deux ans garantira-t-elle le plein du contingent ? Les calculs du rapporteur, de la commission, et du ministère de la guerre démontrent, surabondamment, qu'à deux ou trois mille hommes près, le contingent sera équivalent en nombre à ce qu'il était sous le régime de la loi de trois ans.

Et d'ailleurs, l'épouvantable exemple de l'épouvantable guerre dont les sanglantes péripéties se déroulent dans les plaines Mandchouriennes ne nous fait-il pas comprendre l'inutilité de deux mille hommes de plus ou de moins. Deux mille hommes ; il en manque deux cent mille aux généraux Russes !...

Les détracteurs de la loi de deux ans avaient opposé à son vote l'argument de la réduction du corps des officiers de réserve. Voici comment est résolue la question. Parmi les anciens dispensés de l'art. 23, étudiants et ouvriers d'art, des mieux préparés, feront des sous-officiers au bout d'un an ; après leur deuxième année, une sélection opérée parmi les plus aptes à ces fonctions formera le cadre des officiers de réserve.

Ayant ainsi montré comment la loi de deux ans nous donnera une armée active impeccable et une armée de réserve d'une grande solidité. M. Gouzy, pensant évidemment à la réduction des 28 et des 13 jours, non content par le Sénat, apprécie en ces termes la décision de l'assemblée du Luxembourg :

« La loi ne revient pas du Sénat telle que nous la lui avons transmise ; usant d'un droit que nul ne songe à lui contester, mais en usant parfois avec une rigueur qui fait songer à l'adage : « Summun jus... », la haute assemblée a modifié, tantôt des textes dont l'importance ne valait pas cette amputation, tantôt, ce qui est plus grave, des dispositifs auxquels, après un consciencieux examen, une lente et mûre discussion, la Chambre avait montré tenir particulièrement. »

Après que le rapporteur, assurant la Chambre que si la loi peut être votée en mars 1905 elle sera applicable en mars 1906, a conclu par une demande de vote immédiat, il aura invité ses collègues à prendre ultérieurement l'initiative d'une proposition spéciale portant réduction des périodes d'instruction et à s'efforcer ainsi de vaincre l'opposition du Sénat.

Que nos députés se mettent à l'œuvre et cette première réforme sera l'assurance que, méthodiquement et dans un ordre parfait, seront votées toutes les réformes que réclame la Démocratie !

C. R.

Sénat

Séance du 14 mars 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat, sur la proposition du président, fixe au jeudi 30 mars, la discussion de l'interpellation de M. Le Provost de Launay, au ministère de la guerre, sur le cas du général Percin.

Le président dit que cette date a été fixée d'accord avec l'interpellateur et le ministre de la guerre.

M. Le Provost de Launay regrette, toutefois, que la date adoptée soit si tardive et que la discussion doive tomber pendant celle du budget.

Le Sénat reprend la discussion du projet sur la responsabilité des transporteurs.

De nombreux amendements sont présentés par MM. Poirrier, Gourju, Lechevallier, Expert-Besançon.

Sur la demande de la commission, ils sont repoussés et le projet est adopté par 210 voix contre 34.

Le Sénat s'ajourne à jeudi. Et la séance est levée.

Les troubles en Russie

Les Ouvriers des Chantiers de l'Etat

Les ouvriers des usines et chantiers de l'Etat sont avertis que ceux d'entre eux qui appartiennent à la réserve de l'armée et de la flotte seront incorporés dans l'armée active et envoyés sur le théâtre de la guerre s'ils persistent à faire grève.

Quant aux ouvriers des usines privées qui exécutent des commandes pour l'Etat, ils seront soumis aux règlements de la mobilisation militaire, en vertu desquels les ouvriers grévistes seront passibles de la mise en jugement avec détention préalable. Ces usines seront, en cas de besoin, gardées par la troupe.

L'Assassinat du lieutenant Kouloff

On a appris que le lieutenant Kouloff, du régiment des cosaques du Volga, qui avait été récemment attaqué par les révolutionnaires, l'avait été dans la cour de sa propre maison, à Kremenchug. Il avait été blessé mortellement.

Il est évident que son assassinat avait été décidé par le comité révolutionnaire, lequel l'avait condamné à mort pour avoir participé à la répression des troubles de Moscou, le 18 février.

Beaucoup d'autres officiers ont reçu des lettres de menaces pour le même motif.

En Pologne

L'agitation rurale dans les districts de Lublin et de Nalenczoff revêt une forme plus agressive ; des bandes de 300 à 400 grévistes vont d'une propriété à l'autre en réclamant une augmentation de salaires. De plus, ils forcent les propriétaires à les accompagner au siège du gouvernement, à Lublin, pour appuyer leurs demandes au sujet de l'emploi de la langue polonaise dans l'administration locale.

Révoltes agraires

Le mouvement rural du centre de la Russie, s'étend maintenant à la région Nord-Ouest. Le ministère de l'intérieur a reçu des rapports des gouvernements des provinces de Vilna et de Covno, signalant une vive

agitation parmi les paysans de ces provinces.

Le mouvement rural s'exerce actuellement sur soixante points de la Russie.

Reportage Américain

Ah ! mes bon amis et chers camarades ! Je crois bien que nous ne seront jamais que des mazettes, nous autres Français, en fait de reportage, auprès des Américains...

Et même des Américaines ! Voilà des gens qui savent s'y prendre et qui ne reviennent point les mains vides au bureau du journal, attendu que lorsqu'ils ne découvrent rien, ils se donnent la peine d'inventer quelque chose.

M. Funck Brentano est en train de faire une tournée de conférences aux Etats-Unis, et partout il est assailli de questions posées avec acharnement.

On dit que les mulets sont têtus... Ce n'est rien, Mesdames et Messieurs, auprès des questionneurs américains.

Pourtant, il arrive que ces derniers se contentent de peu, ainsi que cela ressort du passage d'un article adressé à *Gauchos* par M. Funck-Brentano. Il ne faut point gêner ce récit.

Le mieux est de le citer sans rien y changer :

« Je descendais, il y a quelques jours, écrit le voyageur, à un hôtel de Scranton (Pennsylvanie), où j'étais appelé à donner une conférence sur la Cour de Louis XVI. A peine avais-je franchi le seuil de la porte — je tenais encore ma valise en main — que je fus brusquement abordé par une dame très jolie, ma foi, et toute charmante :

« — C'est bien vous, Monsieur Funck-Brentano ?

« — Oui, Madame.

« — Est-ce que vous aimez les femmes américaines ?

« — Comment donc, Madame, mais je les adore.

« A ce moment, un garçon de l'hôtel vint nous interrompre. Quand je me retournai pour donner une réponse plus étendue à la question si intéressante qui m'avait été posée, la petite dame avait disparu.

« Le lendemain, deux grandes colonnes du principal journal de Scranton m'apprenant en détail, et avec une précision délicate, tout ce que je pensais des femmes américaines. Il y avait là une foule de belles choses dont je ne m'étais jamais douté. Et je fus très heureux, comme bien on pense, de connaître de la sorte ma manière de voir sur un sujet aussi important. »

Et voilà !

Nous autres nous avons plus de conscience, et c'est pourquoi, aux yeux de tant de gens, nous sommes inférieurs.

Le monde est injuste, et les journalistes sont des martyrs.

L'INGÉNIEUR YANKEE

Il y a trois ou quatre ans, lors du séjour que je fis à Philadelphie, j'eus l'occasion de me lier assez étroitement avec Joé Simily, l'un des plus charmants garçons de la ville.

Au-dessus de tout, dans l'existence, Joé plaçait les belles filles et les beaux chiens.

Les beaux chiens surtout, parce que les chiens sont plus fidèles que la plupart des demoiselles.

Aussi, les superbes meutes que le jeune homme avait réunies à grands coups de dollars et de compétence étaient-elles réputées par tout le vaste territoire des Etats-Unis.

Un matin, dès l'aube, Joé Simily monta dans ma chambre.

J'étais encore couché.

« Voulez-vous rire ? fit-il.

« — Volontiers.

« Eh bien ! contemplez cela.

Et il m'exhibait ce petit disque d'argent qui leur sert là-bas, de pièce de

cinquante centimes, et qu'ils dénomment *dime* (le dixième d'un dollar).

— Qu'est-ce que c'est que ça ? m'enquis-je.

— Ça, c'est toute ma fortune.

— Quel fun !

— Il n'y a pas le moindre *fun* là-dedans. Je suis ruiné, ruiné comme M. de Fondencoble.

Et il m'expliqua la cause de son désastre, toute sa fortune mise dans je ne sais quel *trust* raté, l'accaparement, je crois, des timbres-poste du pays ou de tout autre objet d'un emploi aussi courant.

(Les *trusts* ne réussissent par toujours, a fait remarquer M. Paul Leroy-Beaulieu.)

Et mon ami Joé Simily semblait accepter le plus galemment du monde la nouvelle situation d'homme pauvre.

— On est plus léger ainsi, souriait-il.

Un seul nuage obscurcissait son horizon : ses toudous.

« Qu'est-ce que je vais faire de mes pauvres amis ? Ils sont en ce moment dans *Quick-Flirt-Cottage*, mais bientôt je vais être forcé de me défaire de cette joyeuse résidence, et alors ?

— Vendez-les.

— Oh ! ça, jamais !

Peu de jours après cet événement, une dépêche me rappelait en Europe, et depuis l'époque — la vie est ainsi faite — je n'avais plus eu de nouvelles de mon ami Simily.

Aussi, de quelle allégresse ne se doubla pas ma surprise quand, ce matin, je reconnus Joé sablant joyeusement le *John Collins* à l'*Australian Bar* de la cité Beryer ?

Je passe les effusions et je glisse discrètement sur les quelques *wiskys* qui s'ensuivent.

— Ah ! mon vieux Simily, ne m'interrompaj-je pas de clamer, comme je suis content de vous revoir ! Et en bon état !

— En très bon état ! — Vous, aussi je vois avec plaisir vous êtes en bon état.

— *Quite well* ! Et de nouveau riche ?

— De nouveau immensément riche.

— A propos, vos chiens ? Qu'en fîtes-vous après votre ruine ?

— Oh ! les *darling* ! jamais je n'aurais assez de reconnaissance pour eux.

Moi ne pouvant les nourrir, c'est eux qui se chargèrent de m'entretenir.

— Les braves bêtes.

— Ne voulant à aucun prix me séparer d'eux, j'eus une idée de génie, j'inventai le *chien-publicité*. Dans toutes les rues de Philadelphie, bientôt, on ne vit plus que moi, entouré de mes cabots, tous porteurs de réclames peintes sur la peau, ou pour parler plus exactement, teintes sur le poil (ce qui est plus hygiénique aux pauvres bêtes).

— Très ingénieux.

— Ce mode de réclame devint rapidement à la mode à Philadelphie. Pas un vendeur de produits qui ne tint à faire promener le nom de sa camelote imprimé sur le flanc de mes chiens ! on me paya jusqu'à dix dollars par animal quotidien.

— Peste !

— Au bout de quelques temps, surgit la concurrence. Je retirai mes braves bêtes de la circulation et les rendis à une existence plus digne.

— Votre fortune était faite ?

— Ma fortune, non, mais j'avais acquis assez d'argent pour fabriquer et lancer... Vous n'en avez pas entendu parler en Europe ?

— De quoi ?

— De mon *black cold cream*, cold-cream noir pour nègresses. Là, alors, ce fut la fortune !

MOTS DE LA FIN

Mlle Titite récitait sa leçon d'histoire sainte :

« — Et alors, quand Jacob vit les vêtements ensanglantés de son fils Joseph, il se couvrit la tête de cendres et... euh !... euh !... »

« — ... se mit en cilice, lui souffla son frère.

« — ... et se met en cycliste ! », continua Mlle Titite.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les Pertes russes

Heure par heure, l'étendue du désastre des Russes augmente.

On sait maintenant que 25.000 cadavres ont été laissés sur le terrain.

Cela porte les pertes à 100.000 hommes au minimum. De 50.000 à 60.000 prisonniers, environ 70 canons, d'énormes quantités de munitions et de provisions sont tombés entre les mains des Japonais.

Les pertes japonaises ne dépassent pas, même dans l'armée du général Kuroki, celles des précédentes batailles.

Tokio, 13 mars.

L'évaluation officielle des pertes russes dans la direction de Shing-King, depuis l'occupation de Hings-hoche, le 24 février, est de 22.000 fusils, six canons automatiques, 32.000 cartouches, 11.500 obus et gargousses, 6.000 pelles et pioches, 1.200 paquets de fils de fer, du matériel pour 33 milles de longueur de chemin de fer à voie étroite, 450 wagons, dix voitures pleines d'habillements et de matériel pour creuser dix puits de mine, 4.000 pièces de charpente, et de grandes quantités de céréales, fourrages, bœufs, chevaux, tentes, fourneaux, poêles, cartes, appareils téléphoniques.

Les Russes ont abandonné 1.200 cadavres et perdu approximativement 20.000 hommes. Les Japonais ont fait 80 prisonniers.

La marche en avant des Japonais

Tokio, 14 mars.

D'après un rapport reçu ce matin, une partie de nos troupes a occupé, le 11 mars, Yingpan, dans la direction de Hinking, à 18 milles à l'est de Fouchou et ont délogé l'ennemi.

Dans la direction du Cha-Ho, nos forces continuent dans divers endroits à chasser devant elles les derniers restes des troupes ennemies. Dans les régions montagneuses, à l'est de la route de Tieling, un grand nombre d'officiers et de soldats russes sont venus se rendre à nous.

La retraite sur Kharbine

La plus grande partie de l'armée russe est supposée être arrivée à Tieling ; l'arrière-garde russe et l'avant-garde japonaise ont de fréquents engagements. Les Russes doivent avoir retiré leurs approvisionnements de Tieling, si leur plan est de battre en retraite sur Kharbine. Ils n'ont pas de provisions entre Tieling et Kharbine et il leur en faut pour nourrir l'armée pendant la marche ; les forces russes étaient commandées par le général Liniévitch.

INFORMATIONS

La Discussion de la Loi militaire

Voici la liste des orateurs inscrits pour la discussion de la loi militaire qui viendra jeudi devant la Chambre : MM. Gérald-Richard, Joseph Brisson, Sireyjol, Régner, Vazeille, du Halgout, Raiberli, Bouhey-Alex, le docteur Cazeneuve, député de Lyon, parlera spécialement sur les articles 23 et 24. Prendront également la parole les deux auteurs d'amendements, MM. Cunéo d'Ornano et Pradet-Balade.

Une Interpellation

M. Francis de Pressensé a adressé la lettre suivante au ministre de la justice :

Paris, 11 mars 1905.

Monsieur le Ministre, A diverses reprises, j'ai signalé les refus d'assistance judiciaire qui étaient faits dans des conditions inadmissibles.

Quoique les bureaux aient pris sur eux de trancher la question, je vois là un fait grave.

L'assistance judiciaire qui est un droit est devenu un faveur.

C'est ainsi que dans les cas signalés, ces refus d'assistance judiciaire ne sauraient s'expliquer.

Il y a un abus permanent et manifeste qu'il importe de ne pas laisser continuer.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de vous interpellier au sujet des mesures que vous comptez prendre.

Veuillez agréer, etc.

Mouvement préfectoral

Le ministre de l'intérieur a fait signer un décret aux termes duquel sont nommés : préfet de la Vienne, M. Berseville, préfet de Lot-et-Garonne, en remplacement de M. Joliet, appelé à d'autres fonctions ; préfet de Lot-et-Garonne, M. Grégoire, préfet de l'Aube, M. Marais, préfet des Hautes-Alpes ; préfet des Hautes-Alpes, M. Verdier-Havard, sous-préfet du Havre.

Le mouvement comporte, en outre, des nominations de sous-préfets et secrétaires généraux.

Voyage ministériel

Il est confirmé que M. Clémentel, ministre des colonies, donnera suite à son intention d'aller en Indo-Chine, durant les vacances parlementaires, c'est-à-dire pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

La traversée prenant un mois, M. Clémentel pourrait passer un mois en Indo-Chine.

M. Clémentel, en se rendant en Indo-Chine, obéirait à une double considération : étudier les mesures à prendre pour compléter l'organisation de la défense de nos possessions et aviser aux moyens les plus rapides d'exécution, montrer aux indigènes la sollicitude du gouvernement français à leur égard et resserrer les liens qui les unissent à la mère-patrie.

Le ministre se rendrait directement à Saïgon, monterait ensuite au Cambodge, à Pnom-Penh, redescendrait vers Tourane, irait successivement à Hué, à Haïphong et à Hanoï et ferait une courte croisière dans la baie d'Along.

Le voyage, qui serait avant tout un voyage d'études, ne donnerait lieu à aucune fête, à aucune réjouissance, sauf à l'arrivée à Saïgon, à aucune grande réception solennelle.

Les Obligations respectives des Epoux

La troisième sous-commission du Code civil, réunie mardi matin à la chancellerie sous la présidence de M. Cazot, sénateur, examinant la question de la puissance maritale, a admis en principe l'égalité des droits des époux.

La commission a approuvé la proposition de M. Paul Hervieu tendant à donner place à « l'amour » parmi les obligations mutuelles des époux fixées par l'article 202 du Code civil, et qui étaient ainsi libellées : « Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance ».

Le voyage du roi d'Espagne

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a annoncé officiellement au conseil des ministres, la visite du roi d'Espagne au président de la République. Le roi arrivera à Paris dans la journée du mardi 30 mai, entre deux et trois heures, et en repartira dans la nuit du 4 au 5 juin.

Le jour de son arrivée, après l'échange des visites officielles, le roi dînera au palais de l'Élysée. Le mercredi, visite de Paris et réception de la colonie espagnole à l'ambassade ; le soir, le roi assistera, avec le président de la République, à la représentation de l'Opéra.

Le jeudi, le roi se rendra au camp de Châlons où auront lieu des exercices militaires ; le soir, grande réception au palais de l'Élysée.

Le vendredi, visite à l'École de Saint-Cyr, retour à Paris en voiture par Versailles, Saint-Cloud et le Bois de Boulogne. Le soir, le roi assistera avec le président de la République, à la représentation du Théâtre-Français.

Le samedi, dans la matinée, revue des troupes de la garnison de Paris ; le soir, dîner à l'ambassade d'Espagne.

Le dimanche 4 juin, le roi se rendra avec le président de la République, au grand prix d'Autueil; le soir, dîner offert par le ministre des affaires étrangères, vers minuit, départ du roi pour Cherbourg, où il sera salué par l'escadre du Nord.

Les affaires du Congo

Le Philippeville, ayant à bord les membres de la commission internationale, est arrivé lundi soir à Anvers. Les commissaires se montrent très réservés au sujet des résultats de leur enquête; les journaux, cependant, rapportent que certains agents se trouvent à Boma, à la disposition de la justice congolaise.

Parmi les personnes arrêtées se trouverait notamment le lieutenant de la force publique, accusé de faits très graves, commis il y a six ou sept ans alors qu'il se trouvait à Mbols et au lac Léopold II.

Ce lieutenant aurait fait mettre à mort plusieurs indigènes qui refusaient de payer l'impôt; il aurait laissé périr de faim plusieurs nègres enfermés dans les prisons et aurait aussi fait commettre des mutilations sur des cadavres.

Le directeur d'une compagnie commerciale qui devait rentrer en Europe par le Philippeville, a dû rester à Boma, à la disposition de la justice, pour répondre des faits dont il est accusé.

Mont d'un député

M. Debiève, député radical de la première circonscription de Valenciennes, a succombé aux suites d'une opération intestinale.

M. Debiève était né en 1844. Adjoint au maire de Valenciennes, président du tribunal de commerce et grand manufacturier, M. Debiève était entré pour la première fois à la Chambre aux élections générales de 1902. Il était officier de la Légion d'honneur.

Commerce de la France

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes, sur le commerce de la France pendant les deux premiers mois de l'année 1905.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Importations

Objets d'alimentation, 124.833.000 en 1905, 143.353.000 en 1904.

Matières nécessaires à l'industrie, 549.317.000 en 1905, 533.771.000 en 1904.

Objets fabriqués, 133.080.000 en 1905, 131.893.000 en 1904.

Totaux, 807.230.000 en 1905, 809 millions 017.000 en 1904.

Exportations

Objets d'alimentation, 78.876.000 en 1905, 91.876.000 en 1904.

Matières nécessaires à l'industrie, 195.504.000 en 1905; 196.744.000 en 1904.

Objets fabriqués, 351.606.000 en 1905, 344.717.000 en 1904.

Colis postaux, 54.094.000 en 1905, 52.000.000 en 1904.

Totaux, 680.080.000 en 1905, 685.337.000 en 1904.

Petites Nouvelles

Mardi matin a eu lieu à Bordeaux dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, la séance d'ouverture du premier congrès national contre la pornographie.

La première chambre du tribunal civil de la Seine a condamné le propriétaire du domaine de Bagatelle vendu à la ville de Paris 6.500.000 fr. à payer à titre de commission à l'architecte Isabey une somme de 200.000 francs.

— On annonce que le chambellan et deux aides de camp du sultan se sont enfuis de Constantinople par crainte de la justice expéditive du sultan.

— A New-York un violent incendie a éclaté dans un quartier des plus peuplés de la ville. Il y a eu 32 victimes.

— On a arrêté à Lyon un individu, chimiste, qui avait réussi à fabriquer des rubis et des brillants si absolument semblables aux vrais bijoux, que des bijoutiers du Palais-Royal les payèrent comme authentiques.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès dans l'Humanité :

Je n'ai point qualité pour prendre sa défense; et s'il était dupe un jour des habiletés élégantes ou son amour-propre se complait, je n'en serais point très surpris. Mais, en vérité, M. Drumont exagère. Que pouvait, en effet, les chefs nationalistes au lendemain de la retraite du ministère Combes? Pouvaient-ils continuer contre le ministère Rouvier l'opposition violente, forcée, qu'ils avaient menée contre son prédécesseur? Pouvaient-ils de haut, lui faire leurs conditions, prêts à recommencer la bataille s'il ne se livrait pas à fond, sans réserve, sans arrière-pensée? Hélas! ils ne le pouvaient guère. Quand ils regardaient autour d'eux ce qui la veille encore était l'opposition, ils démêlaient en tous ces hommes une telle lassitude de la bataille, un si violent appétit d'accointances ministérielles, une hâte si furieuse de se coucher à l'ombre du pouvoir, qu'ils ne pouvaient même pas négocier avec quelque autorité. Comment mener à l'assaut du gouvernement des hommes qu'une fringale fait se ruer aux antichambres? Les partis qui ont un noble et ferme idéal peuvent traverser le pouvoir sans s'y corrompre, et l'opposition sans s'y lasser.

Revue de la presse locale

Du Quercinois :

Tous les citoyens qui veulent défendre leur liberté, tous les croyants qui veulent défendre leur foi doivent, dès à présent, avoir pour pensée dominante de préparer à bien voter tant de braves gens qui ont contribué à faire la majorité, d'ailleurs si faible du « bloc », et à qui on ne peut reprocher que leur ignorance et leur faiblesse.

Le moyen? dira-t-on. Il y en a plusieurs. Le plus pratique et le plus efficace est incontestablement la diffusion de la presse qui se respecte; il faut l'opposer à la presse de mensonge alimentée par les fonds secrets, qui sous prétexte de libre-pensée, travaille à détruire l'indépendance des esprits et la sécurité des consciences.

Sous ce rapport, qu'avons-nous fait? Quelques-uns ont consacré à cette œuvre leur activité et leur talent, mais les autres? Combien de familles bien pensantes, qui sont indignées aujourd'hui de ce qu'on fait, qui seront désespérées demain de ce qu'elles auront laissé faire, ne se sont imposées encore aucun sacrifice pour aider la bonne presse à vivre et à se répandre? A la presse de défense libérale et nationale qui leur rappellerait des devoirs, elles préfèrent celles qui amusent leurs loisirs, et ne pensent pas à donner au peuple, soit à domicile, soit dans les lieux de distractions, le contre-poison de ses lectures.

CHRONIQUE LOCALE

La culture du Tabac

A l'Académie de médecine, M. Müntz a présenté une note de MM. A.-Ch. Girard et E. Rousseau sur la culture du tabac dans lesquelles ils étudient spécialement ses exigences en principes fertilisants, et montrent que sous ce rapport elle se place parmi les récoltes les plus épuisantes.

L'objet qui avait attiré l'attention de Graham était un second canot qui venait de se montrer au tournant où le jeune homme avait d'abord aperçu ses amis. Cette seconde embarcation était à peu près de même taille que la première, et on voyait qu'elle portait trois ou quatre personnes. Les têtes brunes de ceux qui la montaient indiquaient, d'une façon à ne pas s'y méprendre, qu'elle était des Indiens.

Comme le canot approchait davantage, Haldige dit tout bas qu'il y avait une quatrième personne à la poupe, et que c'était une femme. Haverland et Graham respirèrent fortement, car leur d'espérance venait de réchauffer leurs cœurs; lorsque le canot arriva devant eux, ils distinguèrent nettement les traits des trois sauvages, mais ils ne purent même pas entrevoir le quatrième passager, qui était recouvert d'un châle indien. Toutefois, sa tête était profondément inclinée sur sa poitrine, comme s'il eût été plongé dans de profondes et pénibles pensées.

« Tirons dessus et envoyons ces trois chiens dans l'éternité », dit Graham à voix basse.

Haldige leva la main. « Non, non; il y a quelqu'un avec eux, et si cette autre personne était Indiana, notre équipée ne servirait qu'à la faire tuer. Alfred, croyez-vous que ce soit elle? »

L'élaboration du produit exporté, les feuilles, entraîne en effet la formation abondante de produits accessoires sans valeur, si bien que les auteurs ont pu définir le tabac comme une machine végétale à mauvais rendement.

Mais ce qui, d'après les travaux de MM. Girard et Rousseau, caractérise physiologiquement cette culture, c'est la rapidité extrême de sa végétation. Pour discuter les besoins réels d'une plante, il faut, disent-ils, introduire en agronomie la notion de ses exigences journalières, qui permet de discuter avec fruit toutes les pratiques culturales, et notamment le choix et l'application des fumures.

Voir plus loin la dépêche de notre correspondant parisien.

CAHORS

Mouvement préfectoral

L'ère des coupes sombres s'annonce bien.

Par décret, M. Julien Sauve, sous-préfet de Figeac est nommé sous-préfet de Cosne.

M. Sauve avait sa 2^e classe personnelle depuis 2 ans. Cosne est une sous-préfecture de 3^e classe.

C'est donc en disgrâce que part M. Sauve, qui à Figeac et dans tout l'arrondissement s'était acquis les sympathies de tous ses administrés.

Mais M. Sauve avait cessé de plaire à l'ex-maire de Figeac et à son préfet. Tous deux l'ont sacrifié : avant de disparaître, ils ont tenu à faire quelques victimes.

M. Sauve est remplacé à Figeac par M. Béguellet, sous-préfet de Condom. A M. Sauve, nous adressons, avec tous les républicains, nos regrets pour la mesure brutale qui le frappe et toutes nos sympathies.

Quant à M. Béguellet, nous le prions de croire à nos plus sincères sentiments de pitié pour la lourde tâche qu'il va avoir à assumer à côté d'un député qui pour se maintenir n'hésite pas à employer les pires moyens.

Avant peu, M. Béguellet sera fixé sur l'état d'esprit actuel de l'ex-maire.

L. B.

Bureau de bienfaisance

M. Héli-Devals, préfet du Lot a envoyé mercredi matin au maire de Cahors une somme de 500 francs pour être versée au bureau de bienfaisance.

Au Palais

M. Dossmann, juge suppléant à Dijon, est nommé substitut du procureur de la République à Cahors, en remplacement de M. Laboulbène, nommé à Périgueux.

On annonce que le magistrat chargé dans l'affaire Dreyfus, de présenter le rapport devant les Chambres réunies de la Cour de Cassation, serait M. Xavier Puech, conseiller à la Cour de Cassation, qui fut procureur de la République à Cahors, du 20 janvier 1874 au 9 février 1876.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 1905

Le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire mercredi soir.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

M. Costes, maire, sénateur, préside. Etaient présents :

MM. Costes, Mazières, Parazines, Combarieu, Marmiesse, Dézes, Ressayier, Teyssonnières, Duranc, Tassart, Périé,

Carlin, Rouff, Vincens, Delbru, Gélis, Besse, d'Arnac, Dulac, Delpach, Darquier, Combelles.

Excusé : M. Ausset.

M. Combarieu est désigné comme secrétaire.

Les demandes de soutiens de famille formées par les soldats Sembel, Crabol, Lacombe, Cabessut, Nouvel, Sauvat, Guiral et Barrès reçoivent un avis favorable.

M. le Maire dépose le projet de construction du chemin vicinal du pont de Toulousque à Bouyrou. Renvoyé à la commission des Travaux publics.

Une pétition des habitants des rues Mascoutou et Lastié, tendant à la démolition de la maison Ilbert (dont l'achat s'élevait à 12.000 francs et les matériaux réservés) est renvoyée à la commission des Travaux publics.

Mme veuve Dubarry, femme de service à l'école du Vieux-Palais demande une augmentation de salaire. Renvoyé à la commission de l'enseignement.

Renvoyée à la commission des travaux publics une demande formée par Mme veuve Gayet, tendant à l'achat d'un hors ligne de 10 mètres carrés qui se trouve en face de son immeuble situé rue Rousseau.

Une somme de 85 fr. 90 est votée pour supplément de travaux de réparation au kiosque des allées Fénélon.

Le Conseil donne communication de diverses pétitions adressées par la Fédération des Travailleurs cadurciens, relatives : 1^o à l'occupation de la salle de la Bourse du travail pour loger les soldats réservistes qui doivent exécuter une période de 28 jours.

Cette période d'instruction n'ayant pas lieu, la protestation restera sans effet.

2^o A ce que la lecture du rapport fait par le délégué ouvrier à l'école de dessin soit communiqué au Conseil municipal.

Lecture de ce rapport est donnée.

3^o A ce que les adjudications des bâtiments communaux soient remplacées par le tirage au sort par corporations.

Mme veuve Ligonie demande une concession d'eau pour son jardin; elle offre 600 francs pour les travaux de canalisation.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

Le Conseil décide que la ville de Cahors sera représentée à l'inauguration du monument Gambetta à Bordeaux par la municipalité et par les conseillers qui voudront bien se joindre à elle.

Renvoyé à la commission du renouvellement constitutif du collège de filles.

Avis favorable est accordé à la demande de bourse formée par M. Quercy, professeur départemental d'agriculture en faveur de son fils pour l'école Polytechnique.

Renvoyée à la commission des travaux publics une pétition adressée par divers propriétaires demandant la réparation d'un ponceau qui se trouve dans la Combe du Paysan.

Renvoyée à la commission des travaux publics une demande de M. Lafage, tendant à acquérir un terrain dépendant de la maison Couronnet, rue Blanqui.

Le Conseil vote la somme de 33 fr. 75 pour indemnité de logement à M. Rigal, instituteur à Cahors.

Renvoyée à la commission des finances une demande d'augmentation de salaire formée par Mme Capelle chargée du balayage des classes de l'école de la rue du Lycée.

M. de Valon prie le Conseil de lui faire donner le plan d'alignement de la rue du Séminaire, son intention étant d'élever une construction.

A ce sujet, M. Tassart prie le Conseil de vouloir bien une fois pour toutes faire dresser par quartier le plan d'alignement des rues.

M. le maire promet que satisfaction sera donnée.

Renvoyée à la commission des travaux publics une pétition adressée par les habitants de la rue Blanqui, tendant

à ce que la ville fasse l'acquisition immédiate de la maison Debru et du terrain appartenant à M. Borderies (héritier Henras) et situé en bordure de la rue Blanqui entre le Boulevard Gambetta et la rue de l'Université.

Nos lecteurs ont pu lire les motifs de cette pétition dans notre numéro de mercredi.

M. Duranc dépose le règlement intérieur du service de l'octroi de Cahors; certaines modifications y sont apportées en séance après observations présentées par MM. Rouff, et Marmiesse.

M. Darquier propose au conseil de porter en non valeurs divers frais de pension dus au collège de filles, s'élevant à la somme de 612 fr. Adopté.

M. Tassart propose le maintien de la répartition des assurances des bâtiments communaux entre toutes les compagnies qui sont représentées à Cahors et qui voudront accepter ces conditions. Adopté.

M. Rouff propose de voter une somme de 300 fr. pour réparation de l'escalier du théâtre. Adopté.

M. Carlin propose que la municipalité traite de gré à gré pour les travaux de maçonnerie à exécuter dans la construction des écoles de hameaux, puisque l'adjudication n'a pas donné de résultats. Adopté.

Au sujet d'une demande faite par M. Cubaynes, curé de Mercurès, tendant à exercer des droits de préemption pour une parcelle de terrain située place des Carmes, le Conseil décide de conserver la dite parcelle pour le service public, ainsi qu'il l'avait proposé dans une séance précédente M. Parazines.

La séance est suspendue à 9 h. 40' et reprise à 10 heures.

Une demande des habitants des rues Victor-Hugo et P. Brunies, tendant à l'établissement d'un bec de gaz est renvoyée à la commission des travaux publics.

Les habitants de Larozière demandent d'établir à leurs frais un corbillard. Renvoyé à la commission.

Renvoyé à la commission des travaux publics une pétition demandant la construction de l'avenue du Nord.

à ce que la ville fasse l'acquisition immédiate de la maison Debru et du terrain appartenant à M. Borderies (héritier Henras) et situé en bordure de la rue Blanqui entre le Boulevard Gambetta et la rue de l'Université.

Nos lecteurs ont pu lire les motifs de cette pétition dans notre numéro de mercredi.

M. Duranc dépose le règlement intérieur du service de l'octroi de Cahors; certaines modifications y sont apportées en séance après observations présentées par MM. Rouff, et Marmiesse.

M. Darquier propose au conseil de porter en non valeurs divers frais de pension dus au collège de filles, s'élevant à la somme de 612 fr. Adopté.

M. Tassart propose le maintien de la répartition des assurances des bâtiments communaux entre toutes les compagnies qui sont représentées à Cahors et qui voudront accepter ces conditions. Adopté.

M. Rouff propose de voter une somme de 300 fr. pour réparation de l'escalier du théâtre. Adopté.

M. Carlin propose que la municipalité traite de gré à gré pour les travaux de maçonnerie à exécuter dans la construction des écoles de hameaux, puisque l'adjudication n'a pas donné de résultats. Adopté.

Au sujet d'une demande faite par M. Cubaynes, curé de Mercurès, tendant à exercer des droits de préemption pour une parcelle de terrain située place des Carmes, le Conseil décide de conserver la dite parcelle pour le service public, ainsi qu'il l'avait proposé dans une séance précédente M. Parazines.

La séance est suspendue à 9 h. 40' et reprise à 10 heures.

Une demande des habitants des rues Victor-Hugo et P. Brunies, tendant à l'établissement d'un bec de gaz est renvoyée à la commission des travaux publics.

Les habitants de Larozière demandent d'établir à leurs frais un corbillard. Renvoyé à la commission.

Renvoyé à la commission des travaux publics une pétition demandant la construction de l'avenue du Nord.

La Restauration du Pont-Neuf

L'ordre du jour appelle la question du Pont-Neuf.

A cette séance, pour écouter la discussion de cette question, est venue une foule nombreuse, parmi laquelle on remarque M. de Monzie, le distingué directeur du cabinet du ministre de la justice, conseiller général du Lot.

M. le Maire, avant de donner la parole au rapporteur des commissions réunies, présente les observations suivantes que nous donnons *in-extenso* :

Messieurs, Votre commission des Travaux Publics va vous faire connaître, tout à l'heure, les résolutions qu'elle a adoptées au sujet du Pont-Neuf et qu'elle vous propose de sanctionner.

Avant de donner la parole à son rapporteur, permettez-moi de vous rappeler, très brièvement, les circonstances à la suite desquelles cette question est soumise à nouveau à votre examen.

Voilà près de quarante ans que le Conseil municipal de Cahors, répondant au désir unanime de la population a, pour la première fois, émis le vœu que des études fussent entreprises en vue de reconstruire ou d'améliorer le Pont existant.

Pendant cette longue période, le Conseil municipal n'a cessé de demander, à des époques plus ou moins éloignées, la réalisation de ce vœu et, les nombreuses délibérations prises à ce sujet, attestent l'intérêt considérable que présente cette question pour la ville de Cahors.

Malgré cet intérêt si souvent et si nettement affirmé, aucune solution n'est intervenue jusqu'à ce jour et l'on peut se demander quelles sont les raisons qui ont pu justifier ce long retard.

Vous avez pu constater par vous-mêmes, Messieurs, au cours des discussions qui ont eu lieu au sein de vos commis-

sions, combien le problème posé devant vous était délicat et difficile à résoudre.

Il s'agissait, à la fois, de respecter, dans la plus large mesure possible, les droits légitimes de tout un quartier de la ville et de maintenir les dépenses à faire dans une limite raisonnable qui ne fut pas hors de proportion avec l'état de nos finances.

A ces conditions, déjà si rigoureuses, s'ajoutaient des difficultés d'ordre technique provenant de la situation des lieux.

Aussi, bien que le service compétent ait toujours apporté dans l'étude de cette question une bonne volonté et un empressement auxquels je me plais à rendre hommage, et que cinq ou six projets aient été dressés par lui, aucune solution réalisant d'une manière satisfaisante les conditions que je viens d'énumérer, n'avait pu vous être soumise jusqu'à ces derniers temps.

Mais ce n'est pas là l'unique raison des retards subis par cette affaire.

La principale, puis-je dire, tient à ce que la solution ne dépendait pas uniquement de la volonté du Conseil municipal.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le Pont-Neuf dessert un chemin vicinal ordinaire et, qu'à ce titre, la commune de Cahors peut bénéficier des subventions de l'Etat et du département pour les dépenses que doit entraîner l'amélioration de cet ouvrage.

Le Conseil général appelé, en 1897, à arrêter l'ordre de priorité suivant lequel les grands ponts à construire dans le département, seraient portés aux programmes subventionnés, décida, dans la séance du 20 août, que le Pont-Neuf serait entrepris aussitôt après ceux de Pinsac et de Toirac.

La construction de ces deux ouvrages étant assurée en 1904 le Conseil général devait, pour rester fidèle à sa décision de 1897, inscrire les travaux du Pont-Neuf au programme de 1905.

Une question préjudicielle se posait, tout d'abord, devant vous, celle du choix de la solution à adopter.

Ainsi que je le rappellerai, il y a quelques instants, le choix était des plus difficiles, et les divers projets en présence desquels, se trouvait le Conseil municipal, présentaient tous, à côté de certains avantages, des inconvénients assez sérieux.

Vous avez opté pour celui qui vous paraissait le mieux concilier les divers intérêts en présence, c'est-à-dire, la reconstruction totale de l'ouvrage à 15 mètres en aval de l'emplacement actuel; cette solution comportait évidemment la démolition de celui qui existe.

Le Conseil général, dans sa session d'août dernier, a bien voulu, conformément à ses engagements antérieurs, inscrire la reconstruction du Pont-Neuf au programme de 1905 mais en adoptant un emplacement différent de celui que vous aviez choisi.

Les incidents qui ont suivi le vote du conseil général et les controverses auxquelles il a donné lieu, sont suffisamment présents à votre esprit sans que j'ai besoin de les rappeler.

Par ce vote, toute la question était remise en cause. Il est indispensable, en effet, pour que les travaux puissent être maintenus à un programme qu'un accord préalable s'établisse entre le Conseil général et le Conseil municipal et c'est pour tâcher d'arriver à ce résultat que vous êtes réunis ce soir.

Je crois, messieurs, que la solution qui va vous être soumise est de nature à rallier la grande majorité des suffrages, non seulement ici, mais encore au sein du Conseil général.

Le nouveau projet présenté par le service vicinal, et dont M. le rapporteur va vous faire connaître l'économie paraît pleinement satisfaisant aux deux conditions essentielles recherchées : respect des droits acquis sans toucher aux abords et faible montant des dépenses à faire.

Si vous adoptez, messieurs, ce projet, j'ai le ferme espoir que le Conseil général n'hésitera pas à s'y rallier et homologuera votre décision à ce sujet. Il le fera avec d'autant plus d'empressement que je sais avec quel soin jaloux il administre les intérêts qui lui sont confiés et que la solution, qui va vous être soumise, réalise une économie considérable sur toutes celles qui avaient été présentées jusqu'à ce jour.

J'ai terminé les quelques explications que j'ai cru utile de vous fournir au sujet de cette importante et délicate question du Pont-Neuf.

Je donne la parole à M. Carlin, rapporteur de la commission.

M. Carlin donne la description du pont qui se composera de 3 travées dont

Ils avaient déjà fait un mille environ, quand le pilote éleva la main pour indiquer à ses amis qu'ils devaient cesser de ramer pendant un instant.

« Ecoutez ! » murmura-t-il.

Ils écoutèrent et ils entendirent faiblement, mais distinctement, dans le lointain, un bruit presque imperceptible de rames.

« Est-ce au-dessus ou au-dessous de nous ? demanda Haverland en penchant la tête et en prêtant l'oreille.

« Je croirais volontiers que nous les avons dépassés, » répondit Graham.

Le bruit paraissait réellement venir de plus haut qu'eux, et ils furent amenés à croire qu'en ramant aussi rapidement et aussi vigoureusement qu'ils l'avaient fait, ils devaient avoir passé à côté de l'autre canot sans s'en douter.

« Est-ce possible ? » demanda Haldige étonné et incrédule.

Mais la nature des berges de la rivière était telle à cet endroit, qu'elle les avait tous trompés. Tandis qu'ils écoutaient ces bruits, les Indiens les avaient déjà laissés fort loin derrière eux. Lorsqu'ils entendirent, d'une façon qui ne permettait pas de s'y méprendre, le bruit des rames qui se perdaient dans le lointain, ils eurent enfin conscience du véritable état des choses.

(A suivre).

CAPTIVE DES MOHAWKS

PAR

Camille de CENDREY

VIII

Rencontre inattendue

Graham, tout en parlant ainsi, était monté lestement sur l'endroit le plus élevé de la rive; mais les deux autres ne pouvaient rien voir dans la position où ils se trouvaient.

« Sautez bien vite à terre, et tirez le canot hors de l'eau ! Il y a quelque chose là-bas, et vous ne devez pas vous faire voir ! » dit Graham avec animation et à voix basse.

Il se baissa aussitôt et saisit la proue du canot. Les deux autres sautèrent à terre, et, en une seconde, l'embarcation fut cachée. Nos trois amis se blottirent sous les broussailles, et, de leurs cachettes, ils surveillèrent attentivement la rivière.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Je ne puis le dire... Oui, par le ciel ! c'est elle ! Regardez, elle a soulevé son châle; allons de suite à son secours ! s'écria le père, qui se levait et qui était tout prêt à partir.

— Arrêtez ! ordonna Haldige d'un ton impérieux et presque irrité. Vous gâterez tout par votre précipitation. Ne voyez-vous pas qu'il est presque nuit. Ils sont maintenant au-dessous de nous, et nous ne pouvons être assez sûrs de les rattraper pour nous emparer d'eux. Attendez qu'il fasse plus sombre, et alors nous les poursuivrons. J'ai un projet qui, je crois, ne peut pas manquer de réussir. Maîtrisez-vous seulement pendant un moment, et j'arrangerai les choses d'une façon qui les surprendra autant que vous.

Haverland se laissa retomber à côté de ses deux amis. La nuit arrivait rapidement; quelques minutes plus tard, le léger canot de bouleau fut poussé sans bruit dans la rivière, et les trois blancs se préparèrent à donner la chasse aux Indiens.

La poursuite

La nuit était plus proche que nos amis ne le soupçonnaient. Dans les forêts,

2, celles de rive, seront égales et présenteront une ouverture de 35 mètres; l'ouverture de la travée médiane sera de 45 mètres.

Le tablier, en acier, aura une longueur totale, entre les parements des culées, de 121 mètres. Il se composera de 2 ponts longitudinaux identiques formés d'une membrure inférieure rectiligne, d'une membrure supérieure curviligne et d'une triangulation simple.

La courbe de la membrure supérieure sera un arc de parabole présentant, sur l'axe, une flèche égale au dixième environ de la portée.

Entre les deux poutres sera établie la chaussée pavée en bois de pin maritime et ayant une largeur de 5 mètres, très suffisante pour parer à tous les besoins de la circulation.

Indépendamment de la chaussée, la circulation des piétons sera assurée à l'aide de deux trottoirs de 1 m 40 de largeur, établis en encorbellement le long des poutres. Les larges mailles de la triangulation assureront, sur la plus grande longueur de l'ouvrage, la communication entre les trottoirs et la chaussée.

En plan, les deux premières travées, du côté de Cahors, formeront un alignement droit, la travée du côté de Cabessut devra être un peu infléchie vers l'amont afin que l'axe du pont corresponde sensiblement à celui de la rue des Jacobins.

Cette rue devra tôt ou tard être redressée, et, afin d'éviter à la ville les dépenses considérables qu'entraînerait son redressement immédiat, le service vicinal dressera un plan qui obligera les propriétaires dont les immeubles seront frappés par ce plan de les reconstruire à l'alignement; la rue des Jacobins sera redressée ainsi dans un temps peu éloigné.

Il sera alors nécessaire de placer la travée de rive gauche dans l'axe des deux autres et cette opération, grâce au type adopté pour l'ouvrage, pourra s'effectuer sans difficulté et avec une dépense à peu près insignifiante.

Le débouché linéaire du pont sera de 115 mètres et le débouché superficiel, celui qui est le plus important puisque le remous considérable qui se produit à l'amont du pont existant est dû à l'insuffisance de ce débouché, sera de 1180 mètres carrés alors qu'il atteint à peine à l'heure actuelle 800 mètres carrés.

La dépense totale s'éleverait au maximum à la somme de 220.000 francs se décomposant ainsi :

Piles et tabliers	145.000 fr.
Amenagement des culées actuelles	20.000
Démolition du pont existant, enlèvements du pont projeté, et somme à valoir pour imprévus	55.000
Total	220.000

Les travaux devant être subventionnés, cette dépense sera supportée par l'Etat, le département, et la commune dans les proportions suivantes :

Par la commune	55.45 0/0 = 94.285 fr.
Par le département	12.20 0/0 = 20.740
Par l'Etat	32.35 0/0 = 55.995
Total	170.000

Il restera à couvrir une somme de 50.000 francs; or il est de règle constante que l'Etat alloue, pour l'exécution d'ouvrages de cette nature et de cette importance une subvention extraordinaire qui varie entre le quart et le cinquième de la dépense totale; cette subvention peut donc être fixée à 50.000 francs ce qui donnera avec les 170.000 francs ci-dessus cités la somme totale de 220.000 francs.

- M. Carlin propose au Conseil :
- 1° De décider que la reconstruction du Pont-Neuf sera faite sur l'emplacement actuel;
 - 2° D'approuver sans réserves le projet présenté par le service vicinal;
 - 3° De solliciter du Conseil Général le maintien de ce projet au prochain programme des travaux subventionnés;
 - 4° De voter en principe la part contributive incombant à la commune de Cahors, le vote ferme de cette part contributive et des voies et moyens pour la couvrir étant renvoyé au moment où le pont aura été définitivement maintenu au programme.

Ce remarquable rapport écouté dans le plus grand silence par le nombreux public, produisit la meilleure impression.

M. Teyssonnières donne à son tour lecture d'un projet de construction d'un pont en prolongement de la rue de la Liberté.

M. Teyssonnières rappelle les divers votes émis par les assemblées municipales, générales, au sujet du pont, et parle de contradictions entre ces divers votes.

Plusieurs édiles protestent contre certaines expressions de M. Teyssonnières qui, continuant la lecture de son contre-projet, affirme que la restauration du pont sera très difficile et occasionnera de grands inconvénients, « elle pourrait provoquer, dit-il, la disparition de l'île de Cabessut ! »

D'immenses éclats de rire accueillent cette affirmation de M. Teyssonnières, ingénieur spécial des eaux, qui termine son rapport par une menace électorale à l'adresse de ses collègues.

M. Périé déclare se rallier au projet de la commission.

La discussion est close.

L'amendement de M. Teyssonnières est mis aux voix et repoussé à l'unanimité moins sa voix.

Les conclusions du rapport de M. Carlin sont votées à l'unanimité moins 1 voix.

M. Marmiesse demande où en est la question des eaux.

Après un échange d'observations entre MM. Costes, Marmiesse, Mazières et Teyssonnières, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

AUTOUR DE LA SÉANCE

Le gros morceau de résistance qui fut servi à la séance d'hier fut la question du Pont-Neuf; et dans l'espoir d'une discussion ardente, passionnée, un public nombreux se pressait dans la salle.

La discussion fut calmée; nul n'interrompit la lecture des observations que présenta M. le maire, ni la lecture du remarquable rapport de M. Carlin.

M. Teyssonnières, seul, souleva des protestations unanimes; car M. Teyssonnières donna lecture d'un contre-rapport; la monotonie de la séance en fut un peu troublée.

Ce n'était plus l'œuvre calme, logique, étudiée, d'un rapporteur, mais bien un assemblage de critiques ressassées et réfutées.

Un bout de phrase à l'allure ironique, un mot sans signification, mais qui semblait être prononcé pour produire un effet... de salle, des critiques et une menace forment le fond et la forme de cette œuvre...

On a ri : M. Teyssonnières avait plastronné.

M. Teyssonnières « livrait sa bataille » : il « rompaït des lances » avec ses collègues; même l'ingénieur spécial des eaux parla de « contradiction dans les divers votes émis par les conseillers » et il rappela la fameuse séance au cours de laquelle on essaya d'escamoter un vote du conseil municipal.

Ce serait cruel d'insister sur ce mot « contradiction »; contradiction est pris ici dans le sens de « incongruence », ce semble ?

Hélas ! était-ce bien à M. Teyssonnières de parler « d'incongruence » ?

MM. Darquier, Combelles, Marmiesse, Dézes, Rouff, Carlin, d'un mot répliquèrent et ils touchèrent juste : M. Marmiesse appliqua, lui, la bonne douche — il parla de la question des eaux — M. Teyssonnières ne plastronnait plus. — Et la séance fut levée.

L. B.

24 ans d'existence, des cures nombreuses, le prix modique de 1 fr. 50 la boîte, ont fait aux Pilules Suisses leur juste popularité. Mieux que tout autre remède, même plus cher, les Pilules Suisses donnent des résultats certains dans les cas de **migraine, inappétence, maux d'estomac et constipation.**

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Que les dilettanti se réjouissent ! On nous annonce que l'Orchestre Symphonique offrira, à ses membres patrons, son deuxième concert de l'année le dimanche 9 avril, dans la salle du Théâtre de Cahors.

L'organisation de cette soirée est confiée à M. Louis BAS, Hautbois et Cor Anglais Solo, de la Société des Concerts du Conservatoire, de la Société des Instruments à vent et de l'Opéra, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris, Officier de l'Instruction publique.

Le nom des autres artistes sera publié ultérieurement.

On nous assure que, persévérant dans la voie du succès, l'Orchestre Symphonique promet pour le 9 avril un nouveau régal.

Le franc succès du dernier concert permet d'ajouter foi aux promesses des vaillants organisateurs.

Musique du 2nd de ligne
PROGRAMME DES 16 ET 19 MARS 1905
Allegro Militaire Gurtner
Poète et Paysan Ouverture Suppé
Thérèse Valse Gungl
Le Désert fragments David
Rêve de printemps Mazurka Dessaux
Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

Théâtre Giscard-Galiano

Le théâtre Giscard-Galiano est installé sur les Allées Fénélon.

Samedi il donnera en représentation

LA MASCOTTE

Opéra comique en 3 actes.

Arrondissement de Cahors

Castelnau

Conseil de révision. — Hier ont eu lieu, sous la présidence du Préfet du Lot, les opérations du conseil de révision; le nombre de jeunes gens était de 39, plus 13 ajournés des années précédentes.

Notre dévoué et sympathique conseiller général, M. de Monzie, qui se trouvait dans nos murs, assistait à ces opérations et est reparti le soir même pour Cahors.

Foire. — Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber toute la nuit, notre foire a été très bruyante. Affluence de monde et de marchands. Les divers forains étaient bien garnis. Beaucoup d'affaires se sont traitées aux cours suivants :

Bœufs de travail, de 800 à 1000 francs; vaches, de 500 à 900 francs; génisses et taureaux, de 350 à 600 francs, le tout la paire.

Animaux gras. — Bœufs gras, de 32 à 36 francs; vaches, de 26 à 34 francs; porcs gras, de 45 à 47 francs, le tout le quintal; veaux, de 0 fr. 90 à 1 fr.; moutons gras, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80, le tout le kilo.

Blé, de 18 fr. 50 à 19 fr.; maïs, 16 fr.; avoine, 10 fr., le tout l'hectolitre. Poulets, 1 fr.; poules, 0 fr. 80; dindons, 0 fr. 70, le tout la livre.

Saint-Caprais

Les sangliers. — On a abattu vendredi soir, dans les bois de M. Florenty, de St-Caprais, situés à l'hôpital, commune de St-Etienne-des-Landes (Dordogne), un énorme sanglier.

Il a été acheté au prix de 65 francs et expédié à Bordeaux.

Dans l'après-dîner de dimanche, deux autres sangliers ont été abattus dans la même propriété.

Des battues s'imposent dans ces lieux, limitrophes de la commune de St-Caprais où les habitants ont tant à souffrir des dégâts occasionnés par ces animaux malaisants.

Toutefois, il serait à désirer que l'organisateur de la battue qui a eu lieu ici, dimanche matin ne soit pas chargé d'en concevoir les plans.

Cette partie qui aurait pu avoir de si beaux résultats a échoué complètement.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Salle Saint-Fargeau. — On annonce l'ouverture prochaine des portes de notre théâtre, nouvellement reconstruit, sous la direction de M. Pelouse, adjudicataire, qui nous promet de belles soirées récréatives.

Arrestation. — Le nommé Félix Duval, âgé de vingt-quatre ans, boulanger, originaire de Saint-Pastour (Lot-et-Garonne), a été trouvé ivre-mort dimanche soir sur la voie publique. Il a été déposé au violon municipal. Cet individu, qui était recherché depuis le mois de janvier comme pouvant être l'auteur d'un vol commis à Mauroux (Lot), le 29 décembre dernier, a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

Viazac

Accident. — En émondant un châtaignier et par suite de la rupture d'une branche, le nommé C. S..., âgé de vingt-quatre ans, est tombé sur le sol d'une hauteur de quatre mètres environ. Son état est très grave; on craint des lésions internes.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Conférence agricole. — M. Quercy, professeur d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Labastide-Murat, le dimanche 18 mars courant, à 1 heure du soir.

Sujet de la conférence : Les associations agricoles de prévoyance.

Fontanes-Lunegarde

Conférence agricole. — M. Quercy, professeur d'agriculture, fera une conférence agricole le dimanche 18 mars, à 4 heures du soir.

Sujet de la conférence : Le troupeau et l'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 12 mars 1905.

V^{ie} Nacla : Courrier du dimanche. — Marie Berby : Les idées de Clairette. — Paul Bourget : Monique (suite). — Paul et Victor Marguerite : L'eau souterraine (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Paul Bonhomme : Madeleine Panache (suite). — François Deschamps : Au plat d'étain (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2502 du 11 mars 1905

Guerre Russo-Japonaise : Le Général Stoussel offrant son cheval d'armes au Général Nogi. — Le dernier Conseil de Guerre avant la reddition de Port-Arthur. — Entrée de l'avant-garde japonaise à Port-Arthur. — Intérieur du fort d'Urluhung.

L'Exposition artistique des amateurs : Tableaux de L. L. M. M. le Roi et le Reine de Portugal, de M^{me} la Princesse Waldeck, de M^{me} la Duchesse de Vendôme et de M^{me} la Baronne Lambert, née de Rothschild.

Théâtre Illustré : Châtelet : Tom Pitt. — Odéon : Les ventres dorés. — Portraits : Le Général Percin, M. Osiris, M. Fabre, auteur des « ventres dorés », M. Savourgan de Brazza, M. Bonzon, etc.

Le combat fleuri dans la rade de Villefranche.

Les obsèques de M. Guillaume à Rome.

Roman illustré : Voyage circulaire, par Jean Pommerol. Illustrations de Vaccari.

Théâtres. — Echeques par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

Dernière Heure

La Guerre Russo-Japonaise

LA DÉFAITE COMPLÈTE DES ARMÉES RUSSES

(De notre correspondant parisien)

Paris, 16 mars, 12 h. 30 soir.

On reçoit de Tokio le télégramme officiel suivant :

Nos troupes avancées pressant l'ennemi de toutes parts ont occupé Tiéline ce matin, à minuit 20.

Havas.

C'est un désastre irréparable pour les Russes qui espéraient pouvoir se reformer à Tiéline où ils avaient des approvisionnements importants.

Il faut espérer que cette victoire décisive des Japonais mettra fin aux hostilités.

Le Tsar ne saurait sans danger pour lui-même sacrifier à nouveau des centaines de mille hommes.

Kouroukine avoue, en effet, que les pertes Russes à la bataille de Moukden et dans la retraite ont dépassé 100.000 hommes.

Est-ce qu'il ne serait pas temps de mettre un terme à cet effroyable carnage ?

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

0/0	100 40
Jouissance 1 ^{er} jan. 1905 tme	100 37
0/0 amor. Der. an. 1903. cpt	99 90
Jouiss. 16 jan. 1905. tme	...
Banque de France	...
Action nom. jous. 28 déc. tme	...
Banque de Paris	1312 ..
500 fr. t. p. jousiss. jan. tme	1309 ..
Credit Foncier	732 ..
500 fr. t. p. jousiss. jan. tme	733 ..
Credit Lyonnais	1158 ..
500 fr. t. p. jousiss. 25 sept. tme	1155 ..
Société générale. jous. oct. cpt	641 ..
Est	975 75
500 fr. t. p. jousiss. nov. tme	...
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1433 ..
500 fr. t. p. jousiss. nov. ter	1430 ..
Midi	1215 ..
500 fr. t. p. jousiss. jan. tme	...
Nord	1865 ..
400 fr. t. p. jousiss. jan. tme	1870 ..
Orléans	1565 ..
500 fr. t. p. jousiss. oct. tme	...
Ouest	953 ..
500 fr. t. p. jousiss. oct. tme	955 ..
Métropolit. 250 f. t. p. jousiss. tme	608 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. jan. tme	4520 ..
— s ^{te} civile. jan. cpt	3245 ..
Proc. Thomson-Houston. j. tme	907 ..
Espagne extér. 400 jan. tme	91 90
Russe 4 0/0 1901. déc. cpt	88 10
— 3 0/0 1896. fév. cpt	71 30
Rio-Tinto. jousiss. nov. tme	1676 ..

MINES D'OR

Rand Mines 274 ..

Chartered 48 ..

East Rand 211 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 50 à 23 75; avril 23 75 à 24 ..; mai-juin 24 25 à 24 50; 4 de mai 24 25 à 24 50; juil.-août 24 .. à 24 25. Cir. : 1.000. Liq. : 8.750.

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 30 .. à 30 25; avril 30 25 à 30 50; mai-juin 31 .. à 31 25; 4 de mai 31 25 à 31 50; juil.-août 31 50 à 31 75. Circ. : 3.750. Liq. : ..

Bulletin Financier

La liquidation du quinze s'est effectuée comme les précédentes plutôt facilement malgré ces facilités, les affaires ont été des plus calmes mais la tenue des cours paraît ne pas s'en être ressentie.

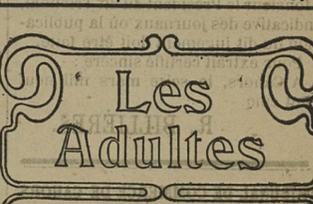
Le 3 0/0 a légèrement fléchi à 100,37. Les échanges ont été très restreints sur les Sociétés de Crédits. Le Crédit Foncier à 733 et le Crédit Lyonnais à 1155 ont seuls été cotés à terme.

Nos chemins n'ont pas varié : le Lyon à 1430; le Midi à 1220 et le Nord à 1870. Nous retrouvons le Suez à 4520; le Rio à 1676; la Brinskov cote 451 la Sosnovicka à 1450.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure finit à 91,90; l'Italien à 104,80; le Portugais à 63,90.

Le Russe consolidé clôture à 87,60; le 3 0/0 1891 à 73. Le Turc est à 90,85; la Banque Ottomane à 604.

Signalons des achats suivis sur les actions St-Raphaël Quinquina qui cotent 139 fr.



USI bien que les enfants peuvent prendre l'EMULSION SCOTT, c'est se faire une fausse idée de l'EMULSION SCOTT que de la croire uniquement destinée aux enfants. Elle est certes très favorable aux adultes, bien plus favorable que l'huile naturelle dont elle n'a pas le goût nausabond, mais ceci n'empêche pas cependant l'EMULSION SCOTT d'être pour les adultes, hommes et femmes, un remède particulièrement actif et de la plus grande efficacité. En somme, quel que soit l'âge du malade, l'EMULSION SCOTT se montrera toujours des plus utiles ! Son parfait mélange, son heureuse combinaison avec les vivifiants hypophosphites de chaux et de soude, ont donné l'EMULSION SCOTT le pouvoir extraordinaire d'annihiler complètement toux, rhume, affections de la gorge, des bronches, du sang et des os, langueur, débilité. L'EMULSION SCOTT est infiniment supérieure à ces émulsions de votre Emulsion Scott soi-disant "bon marché" — l'enfant d'un an : détection — Une de mes chères sœurs, chère de froid congestion pulmonaire — Jeune homme affaibli par perturbation et bronchite — l'EMULSION SCOTT a été d'un certain âge qu'un asthme tourmentait jour et nuit — Plusieurs fois, le mien est guéri, ne profitant pas.

Lisez donc plutôt ce que dit Mme Poncet, dans le "Journal de la Santé". L'efficacité de votre Emulsion Scott est notoire, mais elle s'est réellement montrée merveilleuse dans les cas suivants : Enfant de 18 mois : bronchite — Petite fille, âgée de deux ans : scrofule — Enfant d'un an : détection — Une de mes chères sœurs, chère de froid congestion pulmonaire — Jeune homme affaibli par perturbation et bronchite — l'EMULSION SCOTT a été d'un certain âge qu'un asthme tourmentait jour et nuit — Plusieurs fois, le mien est guéri, ne profitant pas.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

Il est facile d'en faire l'essai : adressez (tout en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris; vous recevrez franco, un échantillon.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 112

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TOISIÈME ÉPIQUE LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

Scène Sophie

— Ne la plaignez pas. Je suis certaine qu'après quelques jours de cet isolement, elle sera revenue à de meilleurs sentiments.

— Je n'en doute pas, ma mère, et je vous avoue que je serais heureuse de vous aider dans cette œuvre méritoire.

— J'y réfléchirai, ma sœur; mais il importe que cette petite reste seule toute la journée et toute la nuit; demain, nous verrons.

— Oh ! rien ne presse, dit vivement

Etude de M^e René BILLIÈRES
 LICENCIÉ EN DROIT
 AVOUÉ A CAHORS
 63, Boulevard Gambetta, 63

EXTRAIT
 d'un jugement de divorce
 (Assistance Judiciaire)

(Décision du Bureau de Cahors en date du dix janvier mil neuf cent cinq).

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de Cahors le vingt-quatre janvier mil neuf cent cinq, il résulte que le divorce a été prononcé aux torts et griefs de la femme défaitillante, entre les époux Antoine LAPORTE, surveillant militaire en congé, domicilié à Cahors, mais en activité de service résidant à Cayenne (Guyane Française), ancien aubergiste et Marie VIDAL, sans profession, domiciliée à Cahors.

La présente insertion est faite en exécution du troisième alinéa de l'article 247 du Code civil, et conformément à l'ordonnance du quinze mars mil neuf cent cinq, enregistrée, de Monsieur le Président du dit Tribunal, indicative des journaux où la publication du dit jugement doit être faite.

Pour extrait certifié sincère :
 A Cahors, le seize mars mil neuf cent cinq.

R. BILLIÈRES.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Les créanciers du sieur DELBOS, négociant à Cahors, rue Fénelon, sont invités à se rendre le lundi 27 mars 1905, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Cette réunion de vérification sera la dernière. Ils sont invités également à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.

Le Greffier,
 A. POULVEREL.

PHARMACIE
 de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

Directeur : P. GARNAL
 Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE
 pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

Huile de Foie de Morue blonde ambrée

de JOHN STEVENS, de Bergen (Norvège)

Vendue pure ou émulsionnée aux hypophosphites de chaux et de soude

Dépôt : à la CROIX-ROUGE

Pour les personnes qui ne peuvent pas tolérer l'Huile de Foie de Morue demander

LA PHOSPHIODE

remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue et constitue le reconstituant et le dépuratif le plus efficace et le plus agréable à prendre.

Prix : Demi-litre 2 fr. — Litre 3 fr. 50

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

DOUCÈDE

Marchand-Tailleur

Boulevard Gambetta, N° 50, CAHORS

CAHORS

HAUTE NOUVEAUTÉ

ELBEUF

HAUTE NOUVEAUTÉ

ANGLAIS

1881 1904

J'ai l'honneur de vous informer que je possède en magasin un grand assortiment de draps pour la Saison.

Si vous voulez bien m'honorer de votre confiance, je me mets à votre disposition pour vous soumettre chez vous les Echantillons.

Votre dévoué,
 DOUCÈDE.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES

A des prix très modérés

RÈGLES Méthode infailible pour tous retards. 10 fr. Poste de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 65).
 Albums de photographies : *Souvenir de nos voyages en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 15) ; *Touraine, Bretagne Auvérigne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 30).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 20)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Paris à Tours.

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landernau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Ygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, à Paris.

Excursions aux stations thermales et hivernales

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 103 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte).

Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets collectifs de Famille à prix réduits

A L'OCCASION DES VACANCES DE PAQUES 1905

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre, du samedi, veille des Rameaux (15 avril), au Lundi de Pâques (24 avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute autre station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour collectifs de Famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1^{er} du Tarif spécial G. V. n° 2 ; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et de retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Le chef de famille conserve le choix de la classe dans laquelle il pourra effectuer ses voyages à demi-tarif.

L'itinéraire à suivre pour ces voyages sera l'itinéraire inscrit sur le billet collectif ou un itinéraire plus court et sans arrêt en cours de route.

Exceptionnellement le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

La durée de validité est fixée à 33 jours et peut être prolongée.

Le délai de validité part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris.

Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains et situés sur l'itinéraire ; mais ils doivent faire apposer à l'arrivée, sur leurs billets, dans l'une des cases réservées à cet effet, le timbre de la gare où ils s'arrêtent.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejeun, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau (1), Puyôo-Bayonne-Dax, ou Puyôo-Dax, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyôo-Pau (1), ou Puyôo-Pau (1), Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. — 2^e classe, 122 fr. 50 c.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1^{re} classe et de 4 fr. en 2^e classe.

(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et de 9 fr. en 2^e classe.

Les billets de parcours additionnels ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques et Printemps 1905

Voyages en Espagne

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

En vue de faciliter les voyages que de nombreux touristes font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville du 23 au 28 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les Compagnies espagnoles intéressées, fera délivrer des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets seront délivrés du 10 Avril au 15 Mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, même si le voyageur a commencé son voyage après le 15 Mai.

Les prix seront les suivants :

1^{er} Pour MADRID, prix, 150 francs en 1^{re} classe, 105 francs en 2^e classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter L'Escarial, Avila, Ségovie, Salamanca, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2^o Pour SÉVILLE, prix, 190 francs en 1^{re} classe, 135 francs en 2^e classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, L'Escarial, Madrid, Aranjuez, Castillejo Baëza et Cordoue.

Les porteurs de ces billets trouveront à Séville des billets d'excursions valables 30 jours, pour Xérès, Cadix et Grenade, avec retour à Séville ou Cordoue. Ces billets, comportant des arrêts facultatifs dans toutes les gares, sont émis du 1^{er} Avril au 10 Mai, aux prix très réduits de 63 pesetas en 1^{re} classe et de 47 pesetas en 2^e classe (le peseta vaut environ 0 fr. 74 c.).

Les voyageurs munis de billets de 1^{re} classe pour Madrid ou Séville auront la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre des prix ci-dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo, St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez,

Mende ou Banassac-la-Canourgue (inter-routage du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Contrats, ou Bér...

Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, gersac, Le Buisson,

Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Neussargues, Figeac, ou Capdenac,

gorges, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue, Rodez,

nourgue (inter-routage du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers,

Carcassonne, Toulouse, ou St-Pons,

Castres (Tarn), St Sulpice (Tarn), ban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne. Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le Grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vnes artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

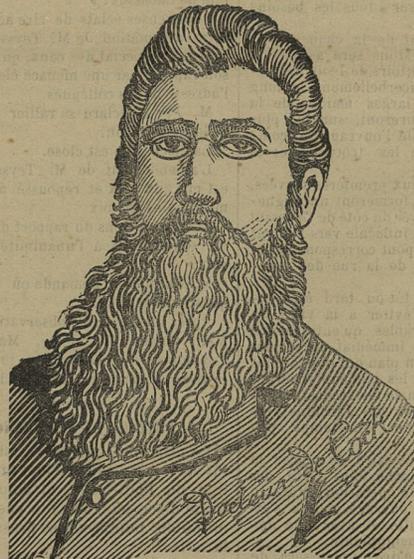
Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

Le propriétaire gérant : A. COUSLANT.

MALADIES D'ESTOMAC

Les conquêtes de la science. — Découverte du vrai remède de toutes les maladies d'estomac. — Les guérisons succèdent aux guérisons, les attestations aux attestations. — Chaque maladie soignée est une maladie guérie.

L'HOMME RÉNOVÉ



DOCTEUR DE COCK

Les maladies d'estomac n'existent plus ! Voilà ce que l'on est en droit de dire et de répéter. Depuis quelque temps, en effet, le célèbre docteur De Cock a découvert un remède qui guérit, non seulement certaines maladies d'estomac, mais bien un remède qui les guérit absolument toutes indistinctement. La gastralgie, la gastrite, la dyspepsie, la dilatation, l'indigestion, les maladies du foie, même les plus rebelles, les plus graves, les plus invétérées, sont toujours guéries en fort peu de temps. Aussi faisons-nous appel aux plus incrédules, aux plus découragés, aux plus malades, à ceux-là mêmes que les médecins ont déclarés incurables, et leur disons-nous avec la plus grande confiance : « Voulez-vous guérir tout de suite et de façon certaine ? Prenez les **POUDRES DE COCK**. » Et notez bien ceci, ce n'est pas une fois sur cent, ni une fois sur dix, ni une fois sur deux que les **POUDRES DE COCK** guérissent ; c'est chaque fois, c'est toujours et c'est tout le monde.

Les **POUDRES DE COCK** rendent immédiatement l'appétit, font digérer, suppriment les maux de tête, les renvois, les lourdeurs, les aigreurs, les vertiges, les gonflements, les suffocations, les palpitations, les étourdissements, les nausées, les vomissements, l'abattement et la somnolence après les repas. Elles dissipent rapidement les douleurs de l'estomac, des reins, de la poitrine, du ventre et des intestins, les insomnies, la mélancolie et les cauchemars. Bref, dès les premiers jours, les **POUDRES DE COCK** rétablissent et restaurent si complètement l'estomac que bientôt l'organisme entier retrouve la force et la santé : l'homme redevient bientôt ce qu'il était ; il reprend sa vigueur, son énergie, sa bonne humeur, le bien-être et toute sa vitalité.

Aucune personne qui souffre de l'estomac n'a donc plus le droit d'hésiter ni de souffrir plus longtemps encore : elle doit recourir aussitôt aux **POUDRES DE COCK**, et elle se guérira tout comme ces milliers de personnes qui nous envoient chaque jour les plus élogieuses attestations de guérison, en même temps que les lettres les plus touchantes de reconnaissance. C'est que les **POUDRES DE COCK** ne sont pas un remède banal et vulgaire, ni un guérit-tout, mais c'est le tonique, c'est le désinfectant, c'est le reconstituant par excellence de l'estomac et de ses annexes, c'est-à-dire du foie et des intestins.

D^r GEORGES DE HAUTMONT.

Les **POUDRES DE COCK** se vendent 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies, ou 2 fr. 60 en mandat-poste adressés à De Cock et Cie, à Jeumont (Nord).

Remarque très importante. — Toute boîte qui n'est pas vendue en cachets, imprimés en rouge : **POUDRES DE SANTÉ DE COCK** doit être refusée comme imitation sans valeur.

AVANCES SUR PENSIONS MILITAIRES et CIVILES

Prêt immédiat d'un trimestre

Sécurité absolue. CAISSE CENTRALE, 32, rue de Richelieu, Paris.

NEURALGIES MIGRAINES. Guérison certaine par les Pilules Anémorologiques de D^r GRONIER

BOITE : 3 fr. SCHMITT, Place St-Jacques, 75, La Boétie, Paris.

TERRES A BON MARCHÉ

Dans le but de renforcer le peuplement français, le Gouvernement Général de l'Algérie met en vente à des prix inférieurs à ceux du marché avec des termes échelonnés sur dix ans sans intérêt, et une prime à la résidence et à l'exploitation personnelles qui peut aller jusqu'à remise des